



Procès-verbal de la Commission de quartier 5 Contrat de quartier durable Magritte

Date : mardi 30 janvier 2018

Lieu : Bibliothèque néerlandophone, place Cardinal Mercier, 6 - Jette

Heure : 18h45 – 21h30

Présents :

Membres

- Habitants : P. ADOKPO, S. DEFRANCE, H. DERRAZ EL KABIR, H. HAMDACH, A. DIRICKX, E. FUERTES GONZALEZ, T. NTAMASHIMIKIRO, D. PATERNOTTE, S. SAHOULI, D. VERDEN, K. VERMEERSCH, P-M. ZALESKI
- Secteur associatif : S. DECLERCQ (Maison médicale), B. FRANCO (Sources d'harmonie), W. HAUWAERT (Collectif Stop-Terminus), V. HUYBRECHT (L'abordage), C. KURT (L'abordage), E. LE TEXIER (Comité Magritte), M-C. MIGERODE (Réseau habitat), S. VANDERHAEGEN (Ecole Jacques Brel), I. VERBEKE (GC Essegem), O. VITRY (Collectif Jules Lahaye)
- Secteur public : C. DE LAAT (CPAS), J-F. DELVAUX (Commune), J. DI VINCENZO (Foyer Jettois), H. DOYEN (Commune), F. GROOTEN (VGC), M. JANSSENS (Commune), P. MICHIALINO (Foyer Jettois), M. PETIT (Région), V. PIROTTIN (Commune), A. ROUSSEAU (Commune), V. VERHULST (Commune)

Non-membres

S.HEUSS (Arter), M. GERMEAU (Ecores), E. COLLA (BRAT), F. REMACLE

Excusés

B. MACBAHI (Mosquée de Jette), C. THIBAUT (Musée Magritte), C. VAN DER AUWERA (Casablanca)

Absents

Y. ASSAL (Atrium), M. AZARYAN, A. MAHMOUDI (FSE Crew), J. VAN DER AUWERMEULEN

Introduction

Le président remercie les membres pour leur présence et espère que cette réunion fera émerger des échanges constructifs. Il salue l'arrivée de deux nouveaux membres de l'administration communale de Jette au sein de la CoQ qui permettront de renforcer les contacts avec les services communaux et épauleront le CQD dans la réalisation du programme : Jean-François Delvaux, directeur de l'espace public et Véronique Verhulst en charge du service architecture et énergie.

Il était prévu d'envoyer le Rapport d'Incidences Environnementale (RIE) aux membres mais étant donné que les membres de la CoQ ont reçu de nombreux documents simultanément (diagnostic, rapport vision, atlas, fiches projets matériels et fiches projets socio-économiques) et que l'ordonnance régionale demande que l'avis de la CoQ soit pris en compte pendant l'enquête publique, il a été décidé d'envoyer le document à ce moment-là et de laisser le temps de l'enquête publique pour l'examiner.

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal de la CoQ 4
2. Approbation du dossier de base pour introduction à l'enquête publique
3. Planning

Approbation du PV

Aucune remarque n'est formulée concernant le PV. Le PV de la CoQ 4 est approuvé.

Approbation du dossier de base

Le service CQD a rédigé un projet d'avis afin d'avancer efficacement dans le travail de la CoQ. Il est proposé de directement procéder au vote à mains levées sur l'approbation du programme de base qui sera soumis à l'enquête publique. Ensuite, faire un tour de table pour que chaque membre puisse exprimer ses points d'attention qui seront retranscrits dans l'avis.

Une habitante fait remarquer qu'il y a des modifications au niveau des projets socio-économiques par rapport à la sélection des projets présentées lors de la CoQ 3. Arter précise que les bureaux d'études et la commune ont affiné la sélection suite aux remarques formulées lors de la CoQ 3. Les synergies entre les projets ont été renforcées, l'aide à la rénovation pour les propriétaires et l'insertion socioprofessionnelle ont été intégrées comme il avait été demandé. Il ne reste donc plus qu'un seul budget de réserve pour lancer un nouvel appel à projets environnementaux. Ces modifications ont fait l'objet d'explications lors de la CoQ 4.

Le président demande à la CoQ si les documents transmis sont satisfaisants pour être présentés au collège et mis en enquête publique ?

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix

Stop-Terminus explique son abstention par le fait que le collectif poursuit des objectifs précis qui ne se retrouvent pas dans le programme de base. Son avis global sur le programme est à nuancer puisque des projets sont bons et d'autres moins bons. Même à l'intérieur des projets il voit des nuances, par exemple, la maison de quartier qui est un bon projet mais dont la localisation prévue lui semble discutable.

Tour de table¹

La plupart des intervenants soulignent la qualité du travail fourni par l'équipe du CQD et par les Bureaux d'études, les initiatives prises et les efforts déployés en matière d'information, d'explication et de participation.

Lojega apprécie les efforts faits sur le site Essegem au niveau des projets matériels et des actions d'aménagement de l'espace public. Néanmoins, des projets posent question comme le terrain de sport déjà prévu par la commune et le plan de circulation automobile qui n'est pas clair. Par ailleurs, Lojega aurait aimé que l'Abordage soit installé au rez-de-chaussée d'un des immeubles de logements. Arter explique que le rapport vision contient des propositions de plans de mobilité qui intègrent des axes de mobilité douce, différents scénarii de chemins carrossables et des pistes de points d'entrées et de sorties du site. Il est demandé que le bureau d'étude qui sera en charge du réaménagement du site Essegem réalise une étude de mobilité et des points d'entrées et de sorties.

Lojega ajoute qu'il sera important de combiner ce travail de réaménagement avec le travail socio-économique et de veiller à l'implication des habitants.

La représentante du CPAS craint que l'espace prévu de 110 m² pour la laverie et le Repair Café soit trop limité pour des projets à priori peu liés. Il faudra veiller à une bonne gestion de l'aménagement du lieu.

¹ L'ensemble des points d'attention formulés sont repris dans l'avis de la Commission de quartier en annexe de ce PV.

Arter explique que le café de type social lie les deux activités, que les espaces mixtes sont ainsi mutualisés. Par ailleurs, l'atelier vélo comprend surtout des petites réparations qui ne sont pas « gourmandes » en place. C'est un nouvel espace qui sera créé, il sera donc possible de prévoir une surface au sol plus importante si cela s'avère nécessaire.

Le comité Magritte est favorable aux projets d'insertion socioprofessionnelle (ISP) et regrette même qu'il n'y en ait pas davantage. Le comité aurait aussi souhaité des projets « verts » et prend acte qu'une enveloppe est conservée à cet effet. Le comité trouve qu'il y a une grande diversité de projets qui reçoivent un financement important et estime qu'il y a un déséquilibre par rapport aux groupes cibles de ces projets. Le comité se réjouit du projet de Bonnevie qui permettra d'aider les propriétaires du quartier. Le comité rejoint l'avis d'une habitante sur l'aspect stéréotypé des projets destinés aux femmes, sauf le projet Garance dont il se réjouit. Le comité trouve que la Maison de Quartier trouverait bien sa place à l'entrée de la petite rue Esseghem en venant de la rue Jules Lahaye, avec une bonne utilisation de la placette qui marquerait mieux la jonction entre les deux territoires. Concernant l'aménagement de la rue exemplaire, le comité regrette que la rue Amélie Gomand ou de la Loyauté ne soient pas choisies en priorité alors qu'elles sont liées au rond-point Pannenhuis, qui bénéficiera de réaménagements autour de l'eau. Arter rappelle que les autres voiries sont en réserves. La rue des Augustines est privilégiée car l'imperméabilisation aura un effet bénéfique sur la prévention d'inondations dans l'îlot Christalain. Alors que le rond-point Pannenhuis sera déjà une poche d'infiltration pour la rue de la loyauté. Pour rappel, l'idée est aussi de donner une impulsion à la commune sur base du retour d'expérience CQD. Concernant les projets destinés aux femmes, il sera important, en tant que membres de la CoQ, d'effectuer des rencontres avec les porteurs de projets, d'apporter des avis et de les guider afin d'améliorer ces projets au fil de temps. Pour l'ISP, la représentante de Casablanca nous a proposé d'insérer des clauses ISP pour les futurs chantiers et donc, d'avoir recours à des travailleurs en ISP pour les projets. C'est une piste qui sera étudiée en vue de renforcer cet aspect.

Un habitant ayant déjà participé à plusieurs contrats de quartier souligne la transparence et la clarté du processus participatif du CQD Magritte. Il redoute la densification de la petite rue Esseghem dans laquelle des projets immobiliers privés sont prévus. Il souhaite que son caractère villageois soit préservé. Il constate que les timings et les coordinations avec d'autres chantiers ne figurent pas dans les fiches projets. Arter explique que deux marchés publics devront être lancés le plus rapidement possible : l'aménagement de la rue Jules Lahaye et du site Esseghem, notamment pour permettre un timing concomitant aux opérateurs comme la STIB. Les documents liés aux timings avec des projets de planification de marchés seront transmis pour la CoQ du 16 avril.

Bonnevie salue également le travail participatif du CQD Magritte et espère que tout sera mis en œuvre pour assurer la participation des habitants et usagers à l'aménagement de l'espace public, notamment en choisissant un bureau d'étude doué en la matière. Il serait intéressant de pouvoir amplifier les projets, à cet égard, l'appel à projet co-crée de la Région bruxellois est en cours.

L'école Jacques Brel trouve que les documents fournis sont très intéressants car ils offrent beaucoup d'informations sur le quartier qui seront profitables aux enseignants. Le projet du jardin d'eau est apprécié pour son caractère pédagogique, les enfants ne sont pas oubliés dans ce programme : espaces verts, sécurité, augmentation des activités,... En revanche, le nombre de logements à créer laisse septique car les écoles ne sont pas en capacité de répondre aux demandes de places pour de nouvelles familles.

BRAT précise que la création de logements dans le cadre du CQD devrait amener environ 57 nouveaux habitants dans le quartier, ce qui signifie 10 à 12 enfants.

Stop-Terminus fait remarquer qu'il n'y a qu'un logement prévu pour famille nombreuse. S'il existe un besoin en ce sens, ne devrait-on pas créer une maison pour une famille au lieu de prévoir un immeuble avec plusieurs logements ? Arter précise qu'il existe aussi un logement de 140m² avec trois chambres. Ceci dit, pour répondre au critère régional en matière de création de logement, il pourrait être envisagé d'ajouter les surfaces consacrées aux nouveaux logements plutôt que de compter en nombre de logements créés.

Un habitant félicite l'ensemble des membres pour leur motivation ainsi que la commune et les bureaux d'étude. Il signale la présence de perruches dans les blocs Essegghem 1 et 2 et demande que soit étudiée la possibilité de préserver la nidification et de l'intégrer dans le projet des fresques.

Une habitante signale qu'elle a repéré une mise à l'enquête publique pour un projet de crèche dans la rue des Augustines, ce qui semble étonnant vu le projet de crèche du CQD. Concernant le projet « rue exemplaire », elle estime que les habitants de la rue des Augustines ne sont pas attirés par ce dernier, notamment à cause de la présence d'arbres dans la rue qui apportent de l'ombre, obstruent la rue et attirent les encombrants. Le président explique que le processus participatif se poursuivra puisque tout le réaménagement de voirie fera l'objet d'une demande de permis d'urbanisme qui sera lui même soumis à enquête publique. Arter ajoute que le travail de gestion des eaux et de verdurisation aura un impact environnemental important. La verdurisation des rues a un impact positif sur l'aspect de la ville, elle permet de boire les eaux et de créer des corridors écologiques. Cette implantation d'arbres sera concertées avec la CoQ et les habitants.

Une habitante souligne que les inondations de la rue Jules Lahaye se répercutent jusque sur le site Essegghem. Elle demande aussi ce qu'il adviendra du 78, rue Jules Lahaye. Arter précise les deux pistes d'action pour les inondations du Site Essegghem : d'abord, une partie des écoulements est pris par les infiltrants de la rue des Augustines car l'axe de la rue Essegghem sépare l'écoulement en deux, d'une part vers la place Cardinal Mercier et l'îlot Christalain et d'autre part vers le Site Essegghem. Ensuite, le travail sur les cours des écoles permettra de diminuer les quantités d'eaux qui coulent vers la rue Jules Lahaye. Le 78, rue Jules Lahaye est un projet de réserve mais n'est pas activé prioritairement, il s'agit surtout d'un choix financier.

Stop-Terminus estime que l'un des objectifs du CQD était le désenclavement physique du quartier alors que selon le collectif, seul le site Essegghem est enclavé. Le projet de la STIB rue Léopold 1er, l'aménagement de l'avenue Charles Woeste ont accentué l'enclavement du site Essegghem et du quartier entier. Etant donné qu'il n'est pas possible de toucher au projet de la STIB et son terminus à trois voix, le collectif s'abstient sur le programme de CQD. Néanmoins, le collectif est favorable au parc à l'endroit prévu mais il estime que ce projet ne désenclavera pas le quartier. De plus, les problèmes de circulation automobile ne sont pas réglés et la réalisation du projet Hippodrome augmentera la circulation. Le collectif trouve qu'au vu des estimations financières certains projets de réserves s'avèrent plus intéressants que les projets choisis. Il estime aussi que les dents creuses doivent être une priorité, comme le 19 ou 21 rue de la Bravoure, l'immeuble rue Jacobs Fontaine ou le 78 rue Jules Lahaye mais qui vu sa localisation, la proximité des rails, ne devrait pas devenir du logement. Le collectif souhaiterait que les rénovations en logements pour familles nombreuses soient favorisées. En outre, il estime que les idées sont bonnes mais les réalisations parfois gênantes. Arter explique que certains projets prioritaires présentent des avantages sur d'autres biens ou dents creuses. C'est le cas du bâtiment Rossel qui pourra accueillir des associations du volet socio-économique pendant toute la période subsidiaire et d'autres opportunités se présentent avec le Community Land Trust (CLT) ou le Fond du logement.

*Sources d'harmonie réagit à propos les remarques sur les projets à destination des femmes. L'association estime que les projets répondent aux demandes des femmes et que cela ne les empêche pas d'évoluer. A ce titre, une coordination entre les associations aura un rôle à jouer. Elle prend acte qu'une enquête publique aura lieu du 22 février au 23 mars mais se demande comment les femmes du café des mamans pourront y accéder, quelles facilités pourraient être mises en place pour permettre à ces femmes, plus craintives, de prendre connaissance du projet et donner leur avis. Arter précise que tous les rapports seront disponibles sur le site web du CQD Magritte : www.cqd-magritte-dw.be
Par ailleurs, l'Assemblée Générale de quartier aura lieu le 27 février 2018 sous forme d'exposition et un dépliant explicatif est prévu pour les visiteurs. Il est aussi possible de prévoir une rencontre spécifique avec le café des mamans.*

Le comité Magritte réagit en affirmant avoir conscience de la réalité de ces femmes mais explique que sa remarque sur les projets féminins vise surtout à relever le fait que les projets socio-économiques du CQD devraient avant tout favoriser la mixité, le mélange des publics à tous points de vue.

L'Abordage estime que la parcelle proposée pour réaliser la Maison de quartier est plus grande que celle située au croisement petite rue Essegem/rue Jules Lahaye. Cet emplacement permet de doter la Maison de Quartier d'un jardin, ce qui constitue un véritable atout. Il serait intéressant de mettre les gens autour de la table pour comprendre ce que certains entendent par des projets « innovants ». L'innovation est relative... Le projet de Repair Café sur le coin Lahaye- Petite rue Essegem est intéressant car il manque vraiment d'un espace où boire un verre et prendre un café le matin. C'est une bonne chose que les projets EAT et Bonnevie soient inclus dans le volet socio-économique suite aux discussions de la CoQ 3. Il faudrait rapidement lancer l'appel à projet vert afin d'assurer les synergies avec les projets déjà sélectionnés.

Het gemeenschapscentrum Essegem verheugt zich over de herinvoering van EAT in de socio-economische projecten waardoor het op zaterdag zal kunnen openen en workshops over duurzame voeding zal kunnen geven. Het is ook belangrijk om de banden tussen de projecten te versterken. Het Nederlandstalig gemeenschapscentrum is tevreden met het groene ruimteproject dat op de Essegemsite gecreëerd is. Het is een nieuwe ruimte waarvan schoolkinderen zullen kunnen genieten terwijl het tot nu toe niet benut werd.

De Vlaamse Gemeenschapscommissie verheugt zich over het project Samenlevingsopbouw dat blijk geeft van openheid. De VGC wijst op enkele aandachtspunten : het belang van de burgerinspraak voor de inrichting van openbare ruimten en de ontwikkeling van de zachte mobiliteit. De buurtkinderen hebben hun wens geuit om bij de projecten betrokken te worden. Wat dat betreft is YES – YOTA een vereniging die in kinderdeelname gespecialiseerd is. Het kan een interessante denkspoor zijn voor de behandeling van dit aspect. Ten slotte hebben de niet-geselecteerde sociaal-economische projecten nog geen duidelijke feedback gekregen. Ze zouden snel op de hoogte gehouden moeten worden.

Le président répond qu'une réponse sera donnée aux associations au plus tôt après que le projet dossier de base aura été présenté au Collège (le mardi 6/2) pour son lancement en enquête publique. Jusqu'ici les projets ont connu beaucoup de modifications, tant que le projet n'a pas passé un minimum de stades de validation, il est difficile de rendre une réponse aux associations. Par ailleurs, les projets non sélectionnés restent évidemment des partenaires potentiels du CQD Magritte. Un feedback sera donné le plus rapidement possible.

L'école Jacques Brel suggère d'organiser une visite de « l'Exposition des projets du programme du CQD Magritte » (AG3) dans la journée pour les enfants des écoles, elle suggère qu'une classe de 6^{ème} primaire puisse y participer. Arter répond qu'il est possible de prévoir une visite en tout début d'après-midi, l'équipe du CQD va se charger de l'organiser en incluant toutes les écoles du périmètre.

La Maison Médicale trouve que le diagnostic réalisé a beaucoup de sens puisqu'il résulte d'un véritable processus participatif qui s'est avéré très mobilisateur. Cette participation est intéressante et doit se poursuivre pour permettre la création et l'appropriation des projets par les habitants.

L'Abordage estime que la localisation de la Maison de Quartier n'a pas beaucoup d'importance, l'enjeu réside surtout dans le travail des associations qui devront donner une dynamique positive et attirer les publics. Plus généralement, les attentes sont importantes du côté des habitants du site Essegem, notamment dans la création de vrais espaces verts. Cet espace pourrait amener des gens de l'extérieur, comme c'est le cas lorsqu'il y a les parcours d'artistes sur le site Essegem.

Le collectif Jules Lahaye rappelle que le changement des rails de la STIB est prévu pour 2019, il demande que ces travaux soient réalisés en cohérence avec le CQD Magritte pour éviter les frais inutiles et les aménagements mal exécutés. Le collectif regrette que de la construction soit prévue sur une partie des jardins situés petite rue Essegem. Le collectif estime qu'une partie de la surveillance et du contrôle social

est assuré par la présence de voitures. Enfin, le collectif trouve que la localisation de la Maison de Quartier sur la rue Jules Lahaye permettrait de la faire vivre.

Un habitant demande qu'une grande vigilance soit apportée au suivi des projets socio-économiques. Il émet une réserve et un regret quant à la place donnée à la propreté publique, les dépôts clandestins, les déchets à la sortie des écoles, ...alors que la problématique a été soulevée dès le début de la phase « diagnostic ». Cela pourrait être repris dans le cadre d'un projet citoyen.

Le président remercie chaleureusement les membres pour la pertinence de leurs commentaires. La prochaine Assemblée Générale de quartier aura lieu le 27 février 2018 sous forme d'exposition des projets, ouverte entre 15h30 et 20h. Les membres sont invités à communiquer l'information auprès de l'ensemble des habitants du quartier.
